



Communiqué de presse

Poitiers, le 3 octobre 2022

AESH non payé-es, une situation incompréhensible et intenable !

Ce jeudi 29 septembre, jour de mobilisation interprofessionnelle pour exiger une augmentation générale des salaires, était également jour de versement des salaires de septembre des agent-es publics de l'État. Quelle ne fut pas la malheureuse surprise pour une partie de nos collègues AESH (Accompagnant.es d'Élèves en Situation de Handicap) du département de la Vienne, s'inquiétant de n'avoir aucun versement sur leur compte bancaire, d'apprendre qu'un problème informatique en était la cause.

L'administration ne pourrait « régulariser » leur situation que le 10 octobre, en ne leur versant qu'un simple acompte sur leur salaire ! (75 % tout d'abord et le solde le mois suivant)

Les AESH font actuellement partie des agent-es les plus mal payé-es de la Fonction publique, alors qu'elles et ils exercent un métier dont l'utilité sociale n'est pas à démontrer. Leur salaire est compris entre 850 et 900€ mensuels.

Pour la FSU, la première réponse apportée est inacceptable. Nos collègues accompagnant-es, contraint-es de vivre sous le seuil de pauvreté, ne peuvent se permettre d'attendre près de deux semaines pour percevoir un salaire amputé. Les prélèvements des différentes charges (loyers, emprunts, assurances...) n'attendront pas, eux, les plaçant dans une situation critique face aux établissements bancaires.

La FSU-86 interpelle la Rectrice de l'Académie de Poitiers et exige qu'elle règle en urgence la situation des AESH concerné-es en leur versant dès maintenant un acompte sur salaire à la hauteur de la somme due sans plus attendre.